
Cotutelle internationale de thèse

Contexte

La cotutelle internationale de thèse permet à un doctorant d'obtenir le grade de docteur à la fois en France et dans le pays de l'université étrangère partenaire, sur la base d'une soutenance unique.

Elle est régie par l'arrêté du 06 janvier 2005, modifiée par l'arrêté du 25 mai 2016 et a pour objectif de :

- Conforter la dimension internationale des écoles doctorales
- Favoriser la mobilité des doctorants
- Développer la coopération scientifique des équipes de recherches françaises et étrangères

1^{ère} étape : l'École Doctorale

Le futur directeur de thèse prend contact avec le directeur de l'école doctorale pour discuter du projet d'inscription d'un nouveau doctorant en cotutelle.

2^{èmes} étapes : ADUM + Études Doctorales

Dès avis du directeur de l'école doctorale,

- le futur doctorant remplit sur ADUM (<https://www.adum.fr>) sa demande d'inscription en doctorat, imprime les pièces demandées et les adresse à l'école doctorale pour accord du directeur de l'école.
- en simultané, le directeur de thèse prend contact avec le service des Études Doctorales (etudes.doctorales@univ-orleans.fr) et propose une première version de convention de cotutelle d'après les modèles disponibles en ligne, accompagnée des justificatifs nécessaires.

La convention sera alors relue, soumise au directeur de l'école doctorale puis au pays partenaire.

3^{ème} étape : la Commission Recherche

Après accord du pays partenaire sur les termes de la convention, celle-ci est présentée en Commission Recherche. Dès l'accord des membres de la Commission, le circuit des signatures peut commencer.

Le doctorant peut alors effectuer ses démarches d'inscription administrative auprès du service des inscriptions administratives de la DRP.

Pour la mise en place d'une convention après la première année de thèse, prendre directement contact avec le service des Études Doctorales.

Contacts

Les directeurs des Écoles Doctorales : adresses génériques

Le service des Études Doctorales : etudes.doctorales@univ-orleans.fr

Le service d'inscriptions administratives : drp.inscriptions@univ-orleans.fr

Liens utiles

- [l'arrêté du 25 mai 2016](#)

- [modèles](#) des conventions de cotutelle sur le site internet de l'UO

- [calendrier des Commissions Recherche](#)